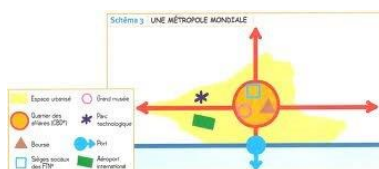


<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article727>



Que l'arbre des grands projets ne cache pas la forêt des métropoles !

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - Les institutions - La Constitution -



Date de mise en ligne : vendredi 19 juillet 2013

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Affrontant une levée de boucliers des associations d'élus locaux...y compris régionaux, le gouvernement a très récemment limité l'acte III de la décentralisation à la mise en vigueur des « métropoles ».

Nouvelle levée de boucliers des élus locaux qui craignent que, européennes, nationales ou régionales, les « métropoles » ne soient favorisées par l'État central et le Parlement et qu'il ne reste aux régions, départements et communes que des dépenses et la recherche de ressources propres mais limitées par le désendettement de l'État, mais limitées aussi par le financement forcé de grands projets décidés et gérés au niveau national ou européen, tel l'aéroport de Notre Dame des Landes, telle autoroute, telle ligne de TGV ou tel tunnel alpin.

Quel citoyen, qui a du mal à joindre les deux bouts de son budget familial, ne voit pas avec sympathie les mobilisations écologiques contre ces fameux grands projets !

Encore faudrait-il aussi s'intéresser avant qu'il ne soit trop tard au cadre administratif, financier et politique dans lesquels ils s'insèrent.

Car ce cadre, le déjà fameux « Acte III » tente d'aggraver de façon dramatique la réforme territoriale de 2010 et ses conséquences nocives pour les citoyens.

C'est donc très normalement que le gouvernement se heurte au même refus des élus et des électeurs qui ont amené une majorité de gauche improbable au Sénat.

De mouture en mouture, le projet Hollande-Ayrault devient de plus en plus antidémocratique et inacceptable pour le peuple, largement au delà des clivages droite-gauche.

Au point que, par exemple, tous les ministres ne reçoivent plus en même temps les textes à ce sujet...et parfois après certaines personnalités de l'opposition et élus de "gauche" bien en cour.

Et Hollande d'évoquer l'urgence d'un gouvernement "économique" de la zone euro qui déciderait des budgets nationaux en lieu et place des parlements et gouvernements nationaux. Rendre la clause de « compétence générale » aux régions et départements ne serait alors qu'une hypocrisie de plus ?

Trop, c'est trop ! Les élus individuellement et collectivement ont des mandats à remplir et refusent d'être envoyés à l'abattoir électoral par un pouvoir qui ne les respecte pas.

Depuis l'appel à des "États Généraux" par l'ADF en son 80 e congrès d'octobre 2010, l'Association pour une Constituante estime qu'une révolte des élus est en cours. Leurs électeurs n'en peuvent plus, leurs élus n'en peuvent plus ! Des liens tissés en 220 ans. Il s'agit en fait du constat de l'incompatibilité totale de la démocratie représentative avec la "gouvernance" des traités signés par la France en 2012 dans le contexte de crise économique et d'exacerbation de la concurrence au niveau mondial.

Prévoyant un refus massif des métropoles de province, la « gouvernance » regroupe ses forces en région parisienne avec celles, non élues, du Grand Paris qui privent les communes-gares de la maîtrise de leur foncier et taxe la région de 500 millions d'euros par an sans pouvoir en contrôler l'usage et les délais.

Les communes de la petite couronne seraient dessaisies par intercommunalités forcées de leurs prérogatives en

matière de logement et de transport après l'avoir été de celles en matière de santé et de protection sociale par l'ARS. C'est insulter les élus et leurs électeurs que de suggérer que des communes et cantons de dizaines de milliers d'électeurs ne sauraient pas, dans l'intérêt de ces derniers, s'associer librement, étudier, décider, gérer des budgets importants et des services publics et privés.

Que ce soit à 90 ou à 220 communes, depuis trois ans, combien de temps perdu, combien de budgets reportés, de présidents nommés, de « conférences » et concertations menées sans que les pouvoirs et élus publics soient parvenus à maîtriser les échéances et budgets du « super métro » alors que l'on estime de nouveau à 4 millions de m² la surface des bureaux et locaux disponibles en Région Parisienne...comme dans les années 90.

Aujourd'hui, il faut faire le point. Rendre le pouvoir des collectivités locales aux électeurs et à leurs élus. En 1789, le pouvoir parisien avait réunis les états généraux pour accroître les impôts et payer ses créanciers étrangers. Tous les chiffres le prouvent, les élus locaux sont meilleurs gestionnaires et investisseurs que l'état central. Celui-ci doit payer ses dettes, Il faut rendre en région parisiennes aussi les communes, les intercommunalités choisies et les départements aux électeurs et aux conseils élus.